

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
SAMEDI 27 Août 2022 de 9h30 à 12h30
Centre culturel de Montmartin sur Mer

Syndics titulaires :

Présents

Pierre-Marie LAMELLIERE
Kveta SEGAULT
Dominique IMBERT
Sylvie FOUREY
Jean-François STORDEUR
Rémy-Charles DOSSIN

Syndics suppléants :

Présent

Michel COUSINOU
Excusés
Jean LESOUQUET
Didier LEGRAND

Secrétaire :

Nathalie ETOT

Total membres convoqués : 938 et 1477 voix
Total membres présents ou représentés : 168 et 448 voix soit 30,33 %

Préambule : Le quorum n'était pas atteint à 9 h30, et en attendant 10 h 30, le Président Pierre-Marie Lamellière fait à nouveau un historique des actions menées depuis 2011, rappelle les grandes lignes du programme de l'ASA depuis 2012 et apporte des éclairages sur la définition d'un système d'endiguement.

A 10h30 la séance est ouverte. Le Président remercie de leur présence, le maire d'Hauteville-sur-Mer ainsi que le délégué à la mer de la CMB, Louis Teyssier. Le maire de Montmartin-sur-Mer et le VP de la CMB Hervé Guille ont fait part de leur empêchement mais suivent avec intérêt les programmes en cours. Il remercie également l'assemblée nombreuse pour sa présence.

Les différents points de l'Assemblée des Propriétaires ont été présentés avec un PowerPoint. Celui-ci est téléchargeable sur le blog dont voici le lien : <http://vivreaveclamer.com>

Selon l'ordre du jour :

- Introduction

La date de l'assemblée, précise le président, a été fixée en fonction de la disponibilité de la salle.

Les ASA, les professionnels des gens de la mer, les conchyliculteurs et ostréiculteurs ont décidé de se réunir en 2021 dans une Association qui regroupe tous ceux qui, pleins de bon sens et de savoir-faire, ont décidé de continuer de protéger là où les enjeux en cause sont considérables, là où leur disparition aurait des conséquences dramatiques pour tous ceux qui y vivent, y travaillent depuis des décennies. C'est pourquoi votre ASA a choisi d'adhérer à l'**Association de Défense du Trait de Côte Ouest Cotentin (ADTCOC)**. Le flyer de l'association a été remis.

- Compte rendu de l'assemblée des propriétaires du 7 août 2021

De cette assemblée l'on retiendra l'engagement des représentants de la CMB.

« Après avoir reconnu les retards sur le PAPI et donc sur la réalisation de la digue des Garennes les élus de la CMB sont mobilisés pour voir les premiers travaux en 2024. Ils sont décidés à mettre du rythme. Des réunions régulières auront lieu avec les différents acteurs concernés et les services de l'état (Dreal, DDTM, Autorité environnementale). Ils donnent rendez-vous à la salle l'année prochaine. La première rencontre aura lieu le 1^{er} septembre 2021 ».

Un point des actions sera fait avec Louis Teyssier.

- Rapports d'activité 2021 et 1^{er} semestre 2022

Comme l'engagement annoncé en 2021, de nombreuses rencontres ont eu lieu traduisant la volonté de la CMB d'avancer notamment sur le PAPI avec digue des Garennes, le programme de rechargement en sable. Le réaménagement de la digue de Hauteville est à l'étude avec la commune. En phase transitoire, des travaux de maçonnerie ont eu lieu au mois de mai. Les délais pour la mise en place d'un système d'endiguement ont dépassé les dates butoirs. Nos digues sont déclassées. Un courrier a été envoyé au préfet pour éclairer ce qui nous paraît être un vide juridique.

Septembre 2021	1	Réunion Aménagements littoraux de défense contre la mer - PAPI".
	2	Demande intervention CAUE pour rambardes
	4	Visite des digues
Octobre	5	Réunion de travail aménagements littoraux Hauteville-sur-Mer et Montmartin-sur-Mer - évaluation environnementale
	28	Suivi niveau de sable caisson
	30	Conseil syndical
Novembre	9	Rencontre n°1 avec CAUE
Décembre	8	Cotech PAPI N°1
Janvier 2022	7_8_14	Suivi tempête
	18	Point d'étape cahier des charges prévisionnel évaluation environnementale.
	19	Rencontre CAUE et commune
Février	23	Cotech PAPI N°2
	26	Conseil syndical
Mars	15	Travaux rambardes et niveau caisson
	19	Conseil syndical
	23	Rencontre n°2 avec CAUE
Avril	6	Cotech de lancement action 7. 01
	22	Conseil syndical 2 brouettes de sable caisson 152
Mai	6	Fin des travaux rambardes
	31	Inspection digues par DREAL
Juin		
Juillet	20	Lettre du préfet déclassement digues

- Aspects financiers 2021 et 2022.

Les suivis budgétaires sont présentés.

Le conseil a approuvé à l'unanimité le budget lors du conseil syndical du 19 mars 2022.

Le résultat 2021 s'élève à 25 505,96 € et un résultat à reporter de 461 803,71 €.

Avec sa réserve actuelle, votre ASA conserve un levier d'action pour assurer sa mission et répondre à des travaux d'urgence et des investissements complémentaires aux protections actuelles. Les montants devant nous sont importants. Les évaluations financières sont attendues pour 2023. En 2021 ils avaient été évalués pour les 10 ans à venir à plus de 110 000 € par an.

SUIVI BUDGETAIRE ASA 2021

	Budget	Dépenses	Reste à réaliser	Prévisionnel	Budget révisé
Total	31 245,00 €	16 604,16 €	14 640,84 €	- €	16 604,16 €
Secrétariat salaires net	4 080,00 €	3 834,84 €	245,16 €	- €	3 834,84 €
Janvier	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Février	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Mars	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Avril	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Mai	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Juin	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Juillet	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Août	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Septembre	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Octobre	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Novembre	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Décembre	340,00 €	319,57 €	20,43 €		
Secrétariat charges	3 100,00 €	3 091,22 €	8,78 €	- €	3 091,22 €
URSSAF 1	600,00 €	598,00 €	2,00 €		
URSSAF 2	600,00 €	598,00 €	2,00 €		
URSSAF 3	600,00 €	598,00 €	2,00 €		
URSSAF 4	600,00 €	598,00 €	2,00 €		
Régularisation URSSAF		4,00 €	(4,00) €		
Pôle Emploi 1	50,00 €	48,00 €	2,00 €		
Pôle Emploi 2	50,00 €	48,00 €	2,00 €		
Pôle Emploi 3	50,00 €	48,00 €	2,00 €		
Pôle Emploi 4	50,00 €	48,00 €	2,00 €		
IRCANTEC secrétaire et Président	400,00 €	418,00 €	(18,00) €		
SISTM Médecine travail	100,00 €	85,22 €	14,78 €		
Frais secrétariat	560,00 €	390,09 €	169,91 €	- €	390,09 €
Frais téléphone 1	70,00 €	63,74 €	6,26 €		
Frais téléphone 2	70,00 €	74,99 €	(4,99) €		
Frais téléphone 3	70,00 €	74,99 €	(4,99) €		
Frais téléphone 4	70,00 €	74,99 €	(4,99) €		
Déplacements 1	70,00 €	- €	70,00 €		
Déplacements 2	70,00 €	25,16 €	44,84 €		
Déplacements 3	70,00 €	50,32 €	19,68 €		
Déplacements 4	70,00 €	25,90 €	44,10 €		
ASA autres charges	20 305,00 €	6 568,88 €	13 736,12 €	- €	6 568,88 €
ASA Assurance RC	1 500,00 €	1 588,33 €	(88,33) €		
ASA Assurance AS	340,00 €	312,48 €	27,52 €		
Frais de notaire(cession terrains)	765,00 €		765,00 €		
Occupation domaine maritime	50,00 €	39,00 €	11,00 €		
Indemnité comptable Trésor	600,00 €		600,00 €		
Plan PAPI	4 100,00 €		4 100,00 €		
Achat matériaux travaux digue	600,00 €		600,00 €		
Frais de fonction et mission (déplacements Président)	350,00 €		350,00 €		
Créances admise en non-valeur	200,00 €		200,00 €		
Visite Technique Approfondie	2 700,00 €		2 700,00 €		
Travaux aménagement et entretien	5 000,00 €		5 000,00 €		
Annulation taxes sur exercice antérieur	500,00 €	110,69 €	389,31 €		
Achat petit équipement	500,00 €		500,00 €		
Valeur cptable immo, cédées			- €		
Assistance juridique	1 250,00 €		1 250,00 €		
Locations	400,00 €	208,00 €	192,00 €		
Indemnités Président (brut)	1 200,00 €	1 050,00 €	150,00 €		
ASA INFO Revue	160,00 €	153,00 €	7,00 €		
cd Visudgfp	40,00 €		40,00 €		
Frais Blog		34,01 €	(34,01) €		
Frais divers (avocat)		3 060,00 €	(3 060,00) €		
Services Bancaires et Assimilés	50,00 €	13,37 €	36,63 €		
FOURNITURES	1 600,00 €	1 166,74 €	433,26 €	- €	1 166,74 €
Achat timbres	1 000,00 €	1 000,00 €	- €		
Cartouches imprimante			- €		
Rames papier	300,00 €	52,17 €	247,83 €		
Diverses fourn adm(copies)	300,00 €	114,57 €	185,43 €		
LOGICIEL	1 600,00 €	1 552,39 €	47,61 €	- €	1 552,39 €
Mairistem environnement on-line	45,00 €		45,00 €		
Maintenance Logicielcomptabilité	170,00 €	512,42 €	(342,42) €		
Maintenance ASAROLE annuelle	480,00 €	470,65 €	9,35 €		
Maintenance Logiciel Paye	175,00 €		175,00 €		
Asasoft Hébergé	570,00 €	569,32 €	0,68 €		
Option Pack Demat' Horizon	160,00 €		160,00 €		
RECETTES	31 000,00 €	40 110,12 €	(9 110,12) €	- €	40 110,12 €
Taxe syndicale	29 000,00 €	38 617,64 €	(9 617,64) €		
Cessions OAT			- €	- €	
Diff / Real (+) transférées en invest,			- €	- €	
Remboursement parts Vta	900,00 €		900,00 €	- €	
Intérêts des Placements	800,00 €	1 110,00 €	(310,00) €		
Produits divers de gestion courante		0,36 €			
Produits exceptionnels divers		2,06 €			
Convention avec ANNEVILLE	300,00 €	380,06 €	(80,06) €		
Résultat	(245,00) €	23 505,96 €			23 505,96 €

SUIVI BUDGETAIRE 2022

	Budget	Dépenses	Reste à réaliser	Prévisionnel mois restants	Budget révisé
Total	45 735,00 €	- €	45 735,00 €	- €	- €
Secrétariat salaires net	4 080,00 €	- €	4 080,00 €	- €	- €
Janvier	340,00 €		340,00 €		
Février	340,00 €		340,00 €		
Mars	340,00 €		340,00 €		
Avril	340,00 €		340,00 €		
Mai	340,00 €		340,00 €		
Juin	340,00 €		340,00 €		
Juillet	340,00 €		340,00 €		
Août	340,00 €		340,00 €		
Septembre	340,00 €		340,00 €		
Octobre	340,00 €		340,00 €		
Novembre	340,00 €		340,00 €		
Décembre	340,00 €		340,00 €		
Secrétariat charges	3 100,00 €	- €	3 100,00 €	- €	- €
URSSAF 1	600,00 €		600,00 €		
URSSAF 2	600,00 €		600,00 €		
URSSAF 3	600,00 €		600,00 €		
URSSAF 4	600,00 €		600,00 €		
Régularisation URSSAF			- €		
Pôle Emploi 1	50,00 €		50,00 €		
Pôle Emploi 2	50,00 €		50,00 €		
Pôle Emploi 3	50,00 €		50,00 €		
Pôle Emploi 4	50,00 €		50,00 €		
IRCANTEC secrétaire et Président	400,00 €		400,00 €		
SISTM Médecine travail	100,00 €		100,00 €		
Frais secrétariat	600,00 €	- €	600,00 €	- €	- €
Frais téléphone 1	75,00 €		75,00 €		
Frais téléphone 2	75,00 €		75,00 €		
Frais téléphone 3	75,00 €		75,00 €		
Frais téléphone 4	75,00 €		75,00 €		
Déplacements 1	75,00 €		75,00 €		
Déplacements 2	75,00 €		75,00 €		
Déplacements 3	75,00 €		75,00 €		
Déplacements 4	75,00 €		75,00 €		
ASA autres charges	34 705,00 €	- €	34 705,00 €	- €	- €
ASA Assurance RC	1 600,00 €		1 600,00 €		
ASA Assurance AS	350,00 €		350,00 €		
Frais de notaire(cession terrains)	765,00 €		765,00 €		
Occupation domaine maritime	50,00 €		50,00 €		
Indemnité comptable Trésor	600,00 €		600,00 €		
Dépannage ordinateur	600,00 €		600,00 €		
Frais de fonction et mission (déplacements Président)	350,00 €		350,00 €		
Créances admise en non-valeur	200,00 €		200,00 €		
Visite Technique Approfondie	2 700,00 €		2 700,00 €		
Travaux aménagement et entretien	25 000,00 €		25 000,00 €		
Annulation taxes sur exercice antérieur	100,00 €		100,00 €		
Achat petit équipement	500,00 €		500,00 €		
Locations	400,00 €		400,00 €		
Indemnités Président (brut)	1 200,00 €		1 200,00 €		
ASA INFO Revue	160,00 €		160,00 €		
cd Visudgfp	40,00 €		40,00 €		
Frais Blog	40,00 €		40,00 €		
Frais divers (avocat)			- €		
Services Bancaires et Assimilés	50,00 €		50,00 €		
FOURNITURES	1 600,00 €	- €	1 600,00 €	- €	- €
Achat timbres	1 000,00 €		1 000,00 €		
Cartouches imprimante			- €		
Rames papier	300,00 €		300,00 €		
Diverses fourn adm(copies)	300,00 €		300,00 €		
LOGICIEL	1 650,00 €	- €	1 650,00 €	- €	- €
Maintenance Logicielcomptabilité-paye	525,00 €		525,00 €		
Maintenance ASAROLE annuelle	525,00 €		525,00 €		
Asasoft Hébergé	600,00 €		600,00 €		
RECETTES	70 800,00 €	- €	70 800,00 €	- €	- €
Taxe syndicale	40 000,00 €		40 000,00 €		
Suvention sable 2018			- €	- €	
Remboursement sable CMB+ études			- €		
Remboursement parts Vta	900,00 €		900,00 €		
Intérêts des Placements			- €		
Produits exceptionnels divers (Cession OAT)	29 600,00 €				
Convention avec ANNEVILLE	300,00 €		300,00 €		
Résultat	25 065,00 €	- €			- €

DEPENSES ET RECETTES 2021

Résultats 2021-Projet 2022

BUDGET 2022

Chapitre	Article	Désignation	Débit	Crédit
		Section Investissement		
001	001	Déficit investissement année précédente		
1068	1068	Recettes investissement année précédente		
	021	Virement de la Section fonctionnement		
21	2111	Terrains nus (Frais de notaire)		
40	192	Plus ou moins-values cessions d'immobilisations		
	272	Titres immobilisés (droits de créances)		
		Total Investissement	0,00 €	0,00 €
		Résultat Clôture Section Investissement		0,00 €
		Section Fonctionnement		
002	002	Report exercice précédent		438 297,75 €
022	022	Dépenses imprévues		
023	023	Virement à section investissement		
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux I		
	60632	Achat petit équipement (administratif, informatique)		
	6064	Fournitures administratives	52,17 €	
	613	Locations	208,00 €	
	615231	Voiries (entretien, aménagement Digue)		
	6156	Maintenance Logiciels	983,07 €	
	61558	Autres biens mobiliers		
	6161	Assurances RC et Protection Juridique	1 900,81 €	
	617	Etudes et Recherches (VTA)		
	618	Services Extérieurs - Divers (documentation)	267,57 €	
	622	Rémunération intermédiaires, honoraires (TP, Avocat)	3 060,00 €	
	623	Publicité, Publications, relations publiques	34,01 €	
	625	Déplacements, missions et réception	101,38 €	
	626	Frais Postaux	1 000,00 €	
	627	Services Bancaires et Assimilés (Frais TIPI)	13,37 €	
	635	Autres Impôts (Occupation domaine maritime)	39,00 €	
012	6413	Salaires	4 772,84 €	
	6450	Charges patronales	1 918,00 €	
	6470	Médecine du Travail	85,22 €	
65	6512	Asasoft Hébergé (abonnement)	569,32 €	
	6532	Frais internet+Tél Secrétaire	213,72 €	
	6531	Indemnités Président	1 200,00 €	
	65888	Autres (frais et 4e trim)	74,99 €	
	6541	Créances Admises en non-valeur (sommes irrécupérables)		
042	6752	Valeur cptable immo. cédées		
	7588	Autres produits divers de gestion courante		0,36 €
	7761	Diff / Real (+) transférées en invest.		
67	673	Titres annulés sur Année-1	92,06 €	
	678	Autres Charges exceptionnelles	18,63 €	
70	70685	Taxes Syndicales		38 617,64 €
	70688	Prestations de Services (Convention Anneville)		380,06 €
74	7478	Participations (Remboursements Parts VTA)		
76	764	Revenus de placements		1 110,00 €
	7752	Produits de cessions d'immobilisations		0,00 €
77	7788	Produits exceptionnels divers		2,06 €
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
		Total Fonctionnement sans report	16 604,16 €	40 110,12 €
		Résultat Clôture Section Fonctionnement		23 505,96 €
		A reporter art 002		461 803,71 €
		Total Général	16 604,16 €	478 407,87 €
		Solde Général		461 803,71 €
		Résultat		23 505,96 €

ok avec logiciel et TP 8/03/2022

Article	Désignation	Débit	Crédit
	Section Investissement		
001	Résultat investissement année précédente		
1068	Recettes investissement		
021	Virement de la Section fonctionnement		
2111	Terrains nus (Frais de notaire)		765,00 €
192	Plus ou moins-values cessions d'immobilisations		214,30 €
272	Titres immobilisés (droits de créances)		29 814,30 €
	Total Investissement	979,30 €	29 814,30 €
	Section Fonctionnement		
002	Report exercice précédent		461 803,71 €
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à section investissement		
605	Achat de matériel, équipements et travaux I		
60632	Achat petit équipement (administratif, informatique)		500,00 €
6064	Fournitures administratives		600,00 €
613	Locations		400,00 €
615231	Voiries (entretien, aménagement Digue)		283 383,71 €
6156	Maintenance Logiciels		1 050,00 €
61558	Autres biens mobiliers		600,00 €
6161	Assurances RC et Protection Juridique		1 950,00 €
617	Etudes et Recherches (VTA+Régularisa ⁿ Digue)		2 700,00 €
618	Services Extérieurs - Divers (documentation)		200,00 €
622	Rémunération intermédiaires, honoraires (TP, Avocat)		600,00 €
623	Publicité, Publications, relations publiques		40,00 €
625	Déplacements, missions et réception		300,00 €
626	Frais Postaux		1 000,00 €
627	Services Bancaires et Assimilés (Frais TIPI)		50,00 €
635	Autres Impôts (Occupation domaine maritime)		50,00 €
6413	Salaires nets		4 080,00 €
6450	Charges Sociales		3 000,00 €
6470	Médecine du Travail		100,00 €
6512	Asasoft Hébergé (abonnement)		600,00 €
6532	Frais internet+Tél Secrétaire		300,00 €
6531	Indemnités Président		1 200,00 €
65888	Autres		
6541	Créances Admises en non-valeur (sommes irrécupérables)		200,00 €
6752	Valeur cptable immo. cédées		29 814,30 €
7588	Autres produits divers de gestion courante		
7761	Diff / Real (+) transférées en invest.		214,30 €
673	Titres annulés sur Année-1		100,00 €
678	Autres Charges exceptionnelles		200 000,00 €
70685	Taxes Syndicales		40 000,00 €
70688	Prestations de Services (Convention Anneville)		300,00 €
7478	Participations (Remboursements Parts VTA)		900,00 €
764	Revenus de placements		
7752	Produits de cessions d'immobilisations		29 600,00 €
7788	Produits exceptionnels divers		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Total Fonctionnement	532 818,01 €	532 818,01 €
	Total Général	533 797,31 €	562 632,31 €

- Perspectives
 - Tout est lié au système d'endiguement. La réponse du préfet est attendue avec beaucoup d'intérêt.
- Points divers
 - Intervention de Remy-Charles Dossin sur la porte-à-flots.

AU SUJET DE L'OUVRAGE : L'actuelle porte-à-flots du Passevin est en fait **un clapet**, *ce n'est pas un ouvrage porte-à-flots classique. Ce clapet rustique, changé en 2018 est beaucoup trop lourd, et freine le débit du Passevin. L'eau du Passevin ne circule pas correctement et surtout beaucoup trop lentement en période de crues*, ce qui provoque inévitablement des inondations en amont, et de l'eau stagnante en période de sécheresse, favorisant le développement de **cyanobactéries** qui peuvent engendrer des risques sanitaires !

ABSENCE D'ENERGIE CINETIQUE : Or pour obtenir un fonctionnement naturel de cette porte-à-flots, dans la mesure où le débit du Passevin est nul, pour cause d'envasement et de la présence de roseaux *non coupés l'hiver, en amont de l'ouvrage*, **nous ne pouvons pas appliquer le carré de la vitesse à la masse d'eau des crues**, pour permettre à l'ouvrage de s'ouvrir de quelques cm supplémentaires ! (Absence d'énergie cinétique).

Avec **un courant nul**, il faut donc que **la masse d'eau recouvre entièrement la surface du clapet**, pour l'ouvrir davantage, ce qui évidemment n'est pas du tout souhaitable, car cela entraîne un grand risque d'inondations, pour les propriétés se situant en amont !!

CHANGEMENT DE L'ACTUELLE PORTE-A-FLOTS PAR UN OUVRAGE CLASSIQUE :

Cela malheureusement ne servirait à rien, parce qu'entre les alluvions apportées par le Passevin et ceux de la mer apportés lors de gros coefficients, il se produirait un point d'équilibre et *le Passevin ne coulerait toujours pas normalement*.

Certes le Passevin, dont la **pente est extrêmement faible, voire nulle à certains endroits**. En y rajoutant le **non curage et le non entretien** sur la totalité de son cours, comme sur celui du Domaine Maritime après la porte-à-flots, depuis plus de 25 ans ! *on amplifie le phénomène de risques d'inondations*. Et c'est bien pour cela qu'il convient de ne pas rajouter **un obstacle supplémentaire : celui d'une mauvaise gestion de la porte-à-flots** qui n'est plus adaptée à nos actuels besoins.

CHANGEMENT DE L'ACTUELLE PORTE-A-FLOTS PAR UN OUVRAGE AUTOMATIQUE COMME CELUI INSTALLE DEPUIS JUILLET 2020 A ST MARTIN-DE-BREHAL DESTINE A PROVOQUE UN PHENOMENE DE CHASSE D'EAU :

⇒ *En dessous d'un coefficient de marée de 95, l'hiver et 98 l'été, l'actuelle porte-à-flots à clapet **ne sert strictement à rien**, si ce n'est à gêner, voire à bloquer l'écoulement normal du Passevin !*

Or si cette porte-à-flots était réglée, **de manière automatique**, comme celle de St Martin-de-Bréhal, trappe **verticale**, (*fonctionnant comme une guillotine !*), en fonction de la salinité de l'eau, **le Passevin retrouverait un cours normal d'écoulement : porte-à-flots restant ouverte à 90 % le reste de l'année**, au lieu du constat rigoureusement inverse aujourd'hui. **Et le canal du Passevin se nettoierait naturellement.**

Lorsque les ruisseaux du Bouillon et de La Nouette, prenant leurs sources à plus de 50m d'altitude **apportent leurs eaux au Passevin en période de crues**, *il se produirait, avec la porte-à-flots automatique **un phénomène de chasse d'eau** qui permettrait au Passevin de se nettoyer naturellement*, assurant un moindre dépôt des embâcles et surtout des limons (atterrissements).

C'est ce choix, *en plus grand !* qui est pratiqué sur le Couesnon pour chasser les alluvions devant le Mont-St-Michel. Car avec une porte-à-flots classique, *ce serait l'ensablement garanti !*

C'EST CE PROJET D'UNE PORTE-A-FLOTS AUTOMATIQUE QUE SOUTIEN NOTRE ASA :

Le plan Papi a prévu prochainement dans le cadre de GEMAPI, des travaux assurés par la CMB concernant la digue de la porte-à-flots et «la restauration» de l'ouvrage porte-à-flots.

Aussi notre ASA a bloqué 50.000€ de provision **pour soutenir ce projet** d'un changement d'ouvrage, pour un modèle présenté ci-dessus, **qui a démontré depuis son efficacité.**

NB : Ce projet a obtenu le consensus parmi les présents à l'AG. Il est également soutenu par l'ancien président de l'ASA de la digue de Montmartin-sur-Mer, Jean Lemay.

CONCERNANT LE NON-ENTRETIEN DU CANAL DU PASSEVIN :

Rémy-Charles DOSSIN est revenu sur l'historique de ce Passevin, des manquements et des blocages juridiques qui ont empêché les prises en charge de son entretien ... Ce problème étant repris dans le plan Papi et GEMAPI, nous aurons l'occasion d'y revenir en détail.

- Au nord de la digue de Montmartin il serait nécessaire de mieux canaliser le passage compte tenu de la butte de sable qui s'est formée souligne une participante.

La séance est levée à 12 h30, et le Président donne son adresse mail contact.asa.vivreaveclamer@gmail.com et celle de la secrétaire de l'Asa secretariat.vivreaveclamer@orange.fr pour ceux et celles qui voudraient des renseignements complémentaires.